



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 24 septembre 2024, à 13 h 00, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Est/sont absents(es):

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-09-324 / MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2024 TELLE QUE PRÉVUE PAR LA RÉSOLUTION 610-2023 ADOPTÉE EN SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code Municipal du Québec (CMQ) prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT la résolution 610-2023 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 06 novembre 2023 établissant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024 conformément à l'Article 148 du CMQ;

CONSIDÉRANT QUE la date du mardi 8 octobre 2024 a été retenue pour la séance ordinaire du mois d'octobre 2024 para rapport a ;

CONSIDÉRANT que le lundi 14 Octobre 2024 constitue un jour férié et est le lundi d'Actions de Grâce;

CONSIDÉRANT QU'II y a lieu de différer la séance ordinaire prévue en date du 08 Octobre 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par la conseillère Joséane Turgeon. et résolu :

- **DE REPORTER** la séance ordinaire du mois d'octobre 2024 2024 initialement prévue le mardi 8 octobre 2024 conformément au calendrier adopté par résolution 610-2023 **au lundi 7 Octobre 2024 à 19h30**;

Adopté à l'unanimité.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **25 septembre 2024**.


Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier